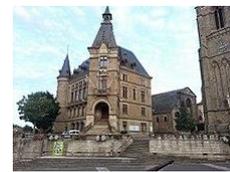


TEILLOUSE 2021



CONDITIONS D'INSCRIPTION

1/ DEMANDE POUR DÉBALLAGE MARCHÉ de PLEIN AIR : (Cochez cases correspondantes)

👉 Samedi 23/10

Emplacement (ml/jour) 📄 3.30 € (ml/jour) Véhicule

☛ Métrage demandé : ml*

Longueur : Profondeur : Emprise Parasol/Auvent :

2/ DEMANDE POUR LES HALLES : (Cochez cases correspondantes)

👉 Samedi 23/10 Dimanche 24/10 Les 2 jours

Étal nu ou avec vitrine 📄 4.60 € (ml/jour) (vitrine non démontable)

3/ SUPPLÉMENT USAGE ÉLECTRICITÉ : halles et marché de plein air 📄 2 € (forfait/ jour)

Accès commerçants halles sur présentation du courrier de confirmation.

☛ Installation des stands à partir de 6h30

☛ Fermeture halles à 19h samedi, 18h dimanche

En complétant et retournant ce formulaire, je déclare accepter ledit règlement ainsi que donner mon consentement au traitement de mes données dans le cadre des pré-inscriptions des commerçants non-sédentaires de la Foire Teillouse.

Fait à Le
Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

ATTENTION : Ces évènements se dérouleront sous réserve des décisions préfectorales et des contraintes sanitaires.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la gestion des pré-inscriptions des commerçants non-sédentaires de la Foire Teillouse. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

ATTENTION :

👉 *Métrage différent de 2019 → changement d'emplacement obligatoire.

👉 Attribution marché plein air (Police Municipale) → inscrits à 7h → non-inscrits à 7h30.

👉 Fermeture accès centre-ville dès 8h pour tous exposants (plan Vigipirate).